

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE DE GLAIRE

Cette note sera disponible sur le site internet communal. Elle répond à l'obligation de présenter brièvement et synthétiquement le compte administratif 2020 de la commune de GLAIRE.

I) Les éléments de contexte liés principalement à la situation sanitaire mondiale, locale :

a) L'activité économique réduite par décision gouvernementale liée à la pandémie de la Covid 19, a eu ses effets indésirables sur les investissements communaux en diminution par rapport aux objectifs envisagés et sur certains produits espérés, telles les locations de salles communales ou des remises de loyer accordées aux professionnels installés dans des locaux communaux, les contraintes sanitaires liées à la pandémie...

b) Sur le plan social les activités de nos associations ont été inexistantes, et pourtant, certaines ont été contraintes de régler le coût des licences de leurs adhérents à leur fédération. Une subvention communale est à l'étude.

c) La pandémie a fait de nombreuses victimes notamment à la maison de retraite. Le prochain recensement de la population nous permettra de savoir si les constructions de l'année, notamment dans le lotissement, ont permis de maintenir le nombre de nos habitants.

II) Les priorités du budget 2020

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Maintien du taux de taxes locales.
- Poursuite des investissements en adaptant les équipements communaux aux normes PMR,
- Référencer une maîtrise d'œuvre pour préparer les investissements en matière de voirie

III) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Année	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
	montant	évolution		montant	évolution	
2018	630 307.43 €	-9 282.79 €	- 1.45%	1 036 796.82 €	+15 089.08 €	+1.48%
2019	665 899.32 €	35 591.89 €	+ 5.65%	1 009 829.39 €	-26 967.43 €	-2.60%
2020	600 605.79 €	65 293.53 €	- 9.80%	980 564.12 €	-29 265.27 €	-2.90%

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement font l'objet de la plus grande rigueur. Elles ont augmenté en 2019 pour 2 raisons

- 1) L'Etat a réduit le financement des agents en contrat unique d'insertion. Il a fallu procéder à des embauches.
- 2) Mise en œuvre des travaux de réparation de la voirie qui se fissure. Cette pratique permet de retarder le renouvellement de la couche de roulement.

En 2020 la diminution des dépenses s'explique par la situation sanitaire qui demande un temps de présence des agents affectés à des tâches inhabituelles d'aide à la population. Les entreprises sollicitées pour se substituer aux agents, n'ont pas toujours pu le faire. Faute d'occupation des locaux communaux, par les associations et particuliers, seuls les entretiens obligatoires ont été réalisés.

Recettes

Les recettes sont assurées par les produits des services du domaine, les impôts et taxes, les dotations et subventions et les autres produits de gestion courante. La loi Notre permet à la communauté d'agglo « Ardenne Métropole » de prendre des compétences qui étaient assurées jusqu'alors par la commune. Cette perte d'activité communale correspond à un coût qui est retenu sur nos recettes (- 2.6% en 2019 ; - 2.9% en 2020), ce qui ne favorise pas l'équilibre du budget communal (coûts par l'agglomération supérieurs aux frais de fonctionnement de la commune).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Année	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES
	Réalisé	Réalisé
2018	1 856 774.90 €	438 325.47 €
2019	560 970.09 €	1 029 772.89 €
2020	487 648.42 €	1 323 326.16 €

Dépenses

Le montant des dépenses réelles d'investissement en 2020 s'élève à **487 648.42 €**, L'aménagement de l'espace columbarium du cimetière participe à cette dépense dont la plus grosse partie (**202 797.32€**) a été consacrée au remboursement du capital emprunté.

Recettes

Les recettes 2020 sont constituées pour l'essentiel par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 63 126 € ; l'excédent de fonctionnement capitalisé : 171 009 € ; les subventions d'investissement : 87 474€ ; l'emprunt : 1 000 000 €.

IV) Crédit d'investissement

Emprunts	Montant souscrit	Date d'échéance
Caisse Française de financement local 01/01/03	99 500,00 €	01/12/2022
Crédit Agricole 06/12/04	465 000,00 €	05/12/2024
Caisse Française de financement local 17/07/06	750 000,00 €	01/08/2026
La banque postale 27/04/17	1 100 000,00 €	01/07/2032
La caisse d'épargne 10/06/20	1 000 000,00 €	01/06/2030

Montant du capital global restant dû au 31/12/2020 : 2 249 529,74 €

Dette totale = Capital + intérêts restants dus 2 249 529,74 € + 134 860,00 € = 2 384 398,74 €

V) Capacité d'autofinancement (CAF)

Capacité d'autofinancement brute (B - A)	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Total des recettes réelles de fonctionnement (B)	1 036 796,82 €	1 009 829,39 €	980 564,12 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement (A)	598 665,07 €	637 883,16 €	574 690,45 €
Marge brute (B - A) = (C)	438 131,75 €	371 946,23 €	405 873,67 €
Charge financière (D)	31 642,36 €	28 016,16 €	25 815,34 €
C.A.F. Brute (C - D) = E	406 489,39 €	343 930,07 €	380 058,33 €
Capital du au 31/12 de l'année en cours	1 626 681,00 €	1 452 900,00 €	2 249 529,74 €
Capital remboursé (F)	169 932,12 €	173 783,79 €	202 797,32 €
Epargne nette (E - F)	236 557,27 €	170 146,28 €	177 261,01 €

VI) Encours de la dette

C'est le temps nécessaire pour rembourser la totalité de l'endettement sans faire d'investissement

Dette totale /Capacité d'Auto Financement (CAF) : 2 384 398.74 € / 380 058.33 € = 6 ans et 3 mois

Cet encours est dit acceptable quand il est inférieur à 8 ans. Il est inquiétant quand il est proche des 12 ans.